

Règlement et barèmes 2017 de l'association Université du Temps Libre du Trégor

*Le montant des cotisations annuelles est fixé tous les ans par le Conseil d'Administration.

*Le paiement de la cotisation de 40€ donne droit à la participation aux activités de l'association : conférences, ateliers, sorties, voyages.

Toutefois, en cas d'adhésion au troisième trimestre universitaire, la cotisation est ramenée à 15€.

*Ateliers : l'inscription préalable à l'U.T.L. du Trégor est obligatoire pour participer à un/des atelier(s) et le numéro de la carte en cours de validité doit figurer au dos du chèque.

Montant de la cotisation annuelle spécifique de chaque atelier : Calligraphie (20€)(lundi am.), A vos plumes (15€)(mardi m.), Scrabble (15€)(mardi am.), Chorale (15€)(vendredi m.), Lecture (15€)(à définir).

Seul(e)s les animateurs(-trices) sont dispensé(e)s de la cotisation à leur atelier.

(Sous réserve de modifications par le C.A..)

*Sorties : La carte en cours de validité est obligatoire et son numéro doit être inscrit sur la liste des participants à la sortie.

*Voyages : La carte en cours de validité est obligatoire et son numéro doit être inscrit sur la liste des participants au voyage. Une carte barrée d'un montant de 15€ (assurance) sera délivrée aux éventuels inscrits extérieurs à l'association, dans la mesure des places disponibles.

Le président, Joël Denmat